

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 22 FÉVRIER 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Eric DESHAYES par M. Fabrice TOCABENS
M. Cyril BEYNET par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250222-lmc1X010001c597-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2025

4

GRANDS PROJETS NPNRU - HABITAT : NPNRU - Secteur Rocade Sud : Ilot "Le Mistral" - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Grand Delta Habitat.

Mme LABROT

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le renouvellement de l'ilot Mistral a l'ambition de constituer un projet exemplaire en matière d'intégration des enjeux de transition environnementale et d'urbanisme favorable à la santé. Il est amené à jouer un rôle de démonstrateur pour les autres programmes de renouvellement urbain à venir.

Sa transformation a déjà commencé avec deux opérations de démolitions partielles, aujourd'hui achevées.

Pour requalifier les logements et améliorer leur performance énergétique, un projet de réhabilitation des bâtiments a été conjointement défini entre la Ville et Grand Delta Habitat. Ce projet prévoit également la création d'un poste de Police mutualisé Police Municipale / Police Nationale.

Enfin, un projet d'espaces publics ambitieux a été dessiné : il permet de redonner la priorité aux traversées piétonnes, de revégétaliser et de désimperméabiliser massivement le cœur d'ilot.

Afin de simplifier la coordination des travaux et dans un souci de cohérence urbaine, une Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Vallis Habitat (devenu Grand Delta Habitat le 1^{er} janvier 2023) a été délibérée par la ville d'Avignon le 6 mars 2021.

La délibération n°23 du 18 juillet 2024 a approuvé un avenant n°1 permettant d'actualiser la dénomination du bailleur social et les coûts prévisionnels des opérations. Cet avenant n°1 n'a pas fait l'objet d'une signature de la part de GDH qui a souhaité que le projet validé en Comité de Pilotage NPNRU soit modifié pour que l'ensemble des espaces extérieurs restent publics, dans la mesure où les limites séparatives envisagées ne présentaient pas de clôtures mais étaient traitées à travers des massifs arborés et des noues paysagères.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Afin de rester dans l'esprit du projet initial, défini depuis 2021, et de mener à bien cette opération dans les meilleurs délais, un nouvel avenant n°1 a été rédigé de manière à intégrer ces évolutions.

Le présent avenant n°1 propose ainsi une actualisation de l'enveloppe financière du projet, qui se décompose comme suit :

Volet espaces extérieurs :

- Coût des travaux : 1 809 810,50 € HT, soit 2 171 772, 60 € TTC,
- Aléas et inflation (15%) : 271 471, 58 € HT, soit 325 765, 89 € TTC,
- Frais d'ingénierie : 150 952,89 € HT, 181 143,47 € TTC,
- Frais de conduite d'opération GDH (5%) : 90 490,53 € HT, soit 108 588,63 € TTC.
- Total : 2 322 725,49 € HT, soit 2 787 270,59 € TTC.

Volet poste de Police :

- 816 023,59 € HT, soit 979 228,31 € TTC.

Soit un total de l'opération : 3 138 749,08 € HT, 3 766 498,89 € TTC.

Ces coûts sont estimatifs et ceux définitifs seront déterminés par le résultat des appels d'offre des entreprises de travaux.

Par ailleurs, le montant des différentes recettes est aujourd'hui estimé à 2 292 372 €, ce qui représente un reste à charge pour la Ville d'environ 855 311 € HT. Ce dernier sera amené à évoluer en fonction des autres subventions attendues (Agence de l'eau, ANRU pour la partie résidentialisation).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Grand Delta Habitat,

Vu la délibération n°23 en date du 18 juillet 2024,

Vu le projet d'avenant n°1.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 avec Grand Delta Habitat pour les travaux d'espaces publics autour de la Résidence le Mistral et pour les travaux du poste de police mutualisé PM/PN,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 204183, fonction 824,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ADOPTE

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul-Roger GONTARD, M. Jean-Marc BLUY quitte la salle et ne prend pas part au vote.

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 24/02/2025
ACTE PUBLIE LE 12/03/2025